



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Points 99 cc) et 136 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet : suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/72/L.45/Rev.1](#)

Trente-huitième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général ([A/C.5/72/12](#)), conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, au sujet des incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/72/L.45/Rev.1](#) relatif au suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013. À cette occasion, le Comité s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 12 décembre 2017.

2. Dans l'état présenté par le Secrétaire général, il est indiqué que la Première Commission de l'Assemblée générale a adopté le projet de résolution [A/C.1/72/L.45/Rev.1](#) le 1^{er} novembre 2017 et qu'aux termes des paragraphes 5, 6, 7 et 12 de ce projet, l'Assemblée :

a) Déciderait de convoquer, à New York du 14 au 16 mai 2018, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour faire le point sur les progrès accomplis dans ce domaine ;



b) Déciderait que serait tenue, à New York le 28 mars 2018, dans le cadre de la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies, une réunion d'organisation d'une journée dont les travaux se dérouleraient conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale et au cours de laquelle seraient arrêtées toutes les questions de procédure ;

c) Prierait le Secrétaire général d'envoyer une lettre à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées pour les inviter à participer à la conférence et les encourager à y participer au plus haut niveau ;

d) Prierait le Secrétaire général de fournir à la conférence l'assistance nécessaire au bon déroulement de ses travaux, notamment des services de conférence complets ainsi que les informations de base indispensables et les documents utiles.

II. Ressources nécessaires

3. Il est indiqué dans l'état présenté par le Secrétaire général que, comme suite aux demandes formulées aux paragraphes 5, 6 et 12 du projet de résolution, il faudrait inscrire, au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, les ressources supplémentaires non renouvelables suivantes (250 000 dollars) (voir [A/C.5/72/12](#), par. 4 à 6 et 8, et tableau) :

a) Services des séances (144 000 dollars) : des services d'interprétation simultanée devraient être assurés et des comptes rendus établis dans les six langues officielles pour huit séances (pendant quatre jours), ce qui entraînerait une charge de travail supplémentaire pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2018 ;

b) Services de documentation (95 300 dollars) : deux documents d'avant session (soit 5 300 mots), cinq documents de session (soit 13 250 mots) et un document d'après session (soit 10 700 mots) devraient être produits dans les six langues officielles, ce qui viendrait s'ajouter au volume de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2018 ;

c) Retransmission sur le Web et site Web de la conférence (10 700 dollars) : ce montant serait à prévoir au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, pour couvrir les frais de retransmission sur le Web de la conférence (1 900 dollars) et les dépenses liées à la création et à la gestion d'un site Web consacré à la conférence en 2018 (8 800 dollars).

4. Ayant demandé des explications sur l'augmentation des montants proposés pour 2018 au titre des services des séances, le Comité consultatif a été informé que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences avait réexaminé les ressources nécessaires au titre des réunions (interprétation simultanée) et déterminé que le montant devrait être ramené de 144 000 à 139 000 dollars. Le tableau 1 fait apparaître la répartition révisée des coûts afférents aux services des séances en 2018. **Le Comité note que le montant révisé des coûts afférents aux services des séances révèle une réduction de 5 000 dollars imputable à l'application de la deuxième méthode d'estimation des coûts de l'interprétation (voir par. 5 ci-après).**

Tableau 1
Réunions et coûts connexes : données révisées

(En dollars des États-Unis)

Réunions	
Année	2018
Nombre de jours	4
Nombre de séances	8
Lieu	New York
Langues	Six langues officielles
Coût estimatif	
Interprétation simultanée (12 000 x 1 jour + 17 000 x 3 jours)	63 000
Comptes rendus analytiques (19 000 x 4 jours)	76 000
Total	139 000

Note : Une réunion d'une journée le 28 mars 2018 et une réunion de 3 jours du 14 au 16 mai 2018.

5. S'agissant des deux méthodes d'estimation des coûts de l'interprétation indiquées dans le tableau 1 (12 000 dollars par jour et 17 000 dollars par jour), le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, qu'en 2016, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences avait décidé de présenter les coûts d'interprétation sous la forme d'un taux journalier (et non plus à la tâche/réunion¹ comme avant 2016²), tout en continuant d'indiquer le taux équivalent pour chaque réunion à titre d'information (à raison de deux séances par jour, l'une le matin et l'autre l'après-midi). Le Comité a également été informé que, si la méthode d'estimation des coûts retenue en 2016 pour les réunions à New York était restée la même en 2017 (soit 12 000 dollars pour une équipe de 14 interprètes)³, le Département a fixé en 2017 une nouvelle méthode d'estimation des coûts pour les réunions d'une durée supérieure à deux jours (soit 17 000 dollars pour une équipe de 20 interprètes), compte tenu des limites mises au volume de travail des interprètes, à savoir un maximum de sept affectations par semaine et de quatre affectations consécutives⁴. Il a en outre été informé que le nombre d'interprètes nécessaires était calculé en fonction du nombre d'affectations pendant une session. **Le Comité note que, si le Département a changé de méthode**

¹ Une affectation correspond à une réunion d'une durée maximale de trois heures.

² Le Comité consultatif a été informé que le passage d'un taux à la tâche à un taux journalier a été décidé à l'issue d'une révision des méthodes d'estimation des coûts liés aux services de conférence qui visait à harmoniser ces derniers avec les barèmes appliqués par l'Association internationale des interprètes de conférence, les interprètes indépendants étant rémunérés à la journée et non à la mission.

³ Le Comité consultatif a été informé que, pour une réunion d'une journée (matin et après-midi), les cabines arabe et chinoise avaient besoin de six affectations (soit trois interprètes chacune) et les cabines anglaise, espagnole, française et russe de quatre affectations (soit deux interprètes chacune), ce qui représente un nombre total de 14 interprètes.

⁴ Le Comité consultatif a été informé que, pour une réunion de cinq jours, les cabines arabe et chinoise avaient besoin de 30 affectations chacune et les cabines anglaise, espagnole, française et russe de 20 affectations chacune. Le volume de travail normal étant de sept affectations par semaine et d'au plus quatre affectations consécutives, 30 affectations pour les cabines arabe et chinoise correspondent à quatre interprètes chacune et 20 affectations pour les cabines anglaise, espagnole, française et russe à trois interprètes chacune, ce qui représente un nombre total de 20 interprètes.

d'estimation des coûts, passant d'un taux à la tâche/réunion à un taux journalier en 2016, la nouvelle méthode de calcul parallèle pour une équipe de 20 interprètes fixée en 2017 repose en réalité sur le nombre d'affectations/réunions (comme celui applicable avant 2016). Le Comité s'interroge sur la logique qui sous-tend l'existence de deux méthodes d'estimation des coûts, dont l'une est fondée sur un taux journalier et l'autre sur un taux à la tâche. Il espère que des précisions supplémentaires seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera les états présentés par le Secrétaire général sur les projets de résolution qui lui sont soumis.

6. Ayant demandé une comparaison entre la méthode d'estimation des coûts utilisée pour 2018 et celle retenue pour 2016 et 2017, le Comité consultatif a été informé que le taux de 2018 était en cours d'examen et que, les méthodes d'estimation des coûts afférents aux services de conférence étant actualisées en début d'année, la prochaine mise à jour devrait intervenir en janvier 2018.

7. S'agissant de la méthode d'estimation des coûts retenue au chapitre 2 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des explications, que le montant global inscrit à ce chapitre avait été calculé selon la méthode par reconduction, qui consiste à élaborer le budget du nouvel exercice en prenant pour base le budget de l'exercice antérieur et en y apportant des ajustements mineurs. Ce montant n'a pas été déterminé à partir du nombre de réunions tenues ou du nombre de documents traités. À cet égard, la révision de la méthode d'estimation des coûts en 2018 n'aura pas d'incidence sur les prévisions figurant dans le projet du budget-programme pour le Département. **En ce qui concerne l'interprétation simultanée, le Comité considère que la méthode employée manque de clarté et de cohérence, notamment pour ce qui est du calcul des coûts servant à estimer les ressources à demander.**

8. Quant au taux journalier de 19 000 dollars prévu pour l'établissement des comptes rendus de séances figurant dans le tableau 1, le Comité consultatif s'est fait communiquer le détail des ressources nécessaires (voir tableau 2).

Tableau 2

Ressources nécessaires pour les comptes rendus de séances

(En dollars des États-Unis)

<i>Coûts des comptes rendus analytiques</i>	<i>New York</i>
Coûts d'établissement des comptes rendus analytiques	6 700
Coûts de documentation pour la traduction des comptes rendus analytiques (en six langues pour un nombre estimatif de 5 000 mots)	12 300
Total	19 000

9. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en général, les comptes rendus analytiques étaient établis conformément aux textes adoptés par les organes délibérants et à la pratique établie. Autrement dit, le droit à des comptes rendus analytiques est prévu dans le calendrier des conférences et des réunions de l'Organisation. Dans la pratique actuelle, il n'existe aucune différence entre la session d'organisation et la session principale pour ce qui est de l'établissement des comptes rendus. Ayant demandé un complément d'information, le Comité a été informé que, conformément à l'usage, il est établi des comptes

rendus pour les séances portant sur le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires, notamment celles de la Première Commission, de la Commission du désarmement, de la Conférence du désarmement et de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, tenue le 26 septembre 2013, a également donné lieu à l'établissement de comptes rendus. **Le Comité estime qu'il y a lieu de préciser davantage les critères d'établissement des comptes rendus de séances.**

10. S'agissant de la demande relative à la création et à la gestion d'un site Web spécialement consacré à la conférence en 2018 (8 800 dollars), le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des explications, qu'un tel site Web permettrait de mettre à disposition les informations de base indispensables et tous les documents utiles, notamment les résolutions de l'Assemblée générale sur la question, les documents d'organisation et de travail ainsi que les déclarations prononcées. Ce site Web s'ajouterait à celui du Bureau des affaires de désarmement. Le Comité a également été informé que d'autres manifestations similaires, telles que la Journée internationale contre les essais nucléaires et la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, disposaient de sites Web propres qui sont administrés par le Département de l'information et proposent des informations de base ainsi que des documents utiles. Si le Bureau des affaires de désarmement a les moyens techniques d'élaborer un simple site Web en anglais, il ne dispose pas du savoir-faire nécessaire pour en créer un dans les six langues officielles de l'Organisation. **Le Comité estime que les informations de base relatives à la conférence internationale peuvent être transmises par d'autres moyens de communication et n'est dès lors pas convaincu de l'utilité de créer un site Web spécial. Le Comité recommande une réduction de 8 800 dollars du montant des ressources demandées pour la création et la gestion du site Web consacrée à la conférence en 2018.**

11. S'agissant des services de retransmission sur le Web, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des explications, que des manifestations de haut niveau similaires, telles que la Journée internationale contre les essais nucléaires et la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, étaient également retransmises sur le Web. Quant à la possibilité de financement au moyen des crédits prévus, alors même que l'Assemblée générale a appelé dans ses résolutions antérieures à la tenue d'une conférence de haut niveau en 2018, aucun montant n'avait été envisagé jusqu'au dépôt du projet de résolution. Par conséquent, le Bureau des affaires de désarmement n'a pas prévu de budget pour la conférence.

12. Ayant demandé des précisions sur les raisons pour lesquelles les ressources nécessaires pour la retransmission sur le Web et le site Web de la conférence seraient demandées au titre du chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir alinéa c) du par. 3 ci-dessus), le Comité consultatif a été informé qu'à la date où a été établie la version définitive de l'état des incidences sur le budget-programme, il était entendu que les services liés à la retransmission sur le Web et au site Web seraient fournis par le Bureau des affaires de désarmement lui-même et que le Département de l'information ne serait pas sollicité. Toutefois, le montant demandé pour la retransmission sur le Web et le site Web aurait pu être proposé au titre du chapitre 28 (Information) du projet de budget-programme s'il avait été clair à l'époque que ces services auraient été assurés par le Département de l'information mais financés par le Bureau des affaires de désarmement.

13. Le Secrétaire général indique que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ne prévoit aucun crédit pour l'exécution des activités

demandées aux paragraphes 5, 6, 7 et 12 du projet de résolution. Il indique également qu'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faut donc prévoir des ressources supplémentaires non renouvelables d'un montant de 250 000 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir [A/C.5/72/12](#), par. 9).

III. Conclusion

14. **Compte tenu de l'observation et de la recommandation formulées aux paragraphes 4 et 10 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que l'adoption du projet de résolution [A/C.1/72/L.45/Rev.1](#) entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 236 200 dollars pour 2018, dont 234 300 seraient inscrites au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 1 900 dollars au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. L'ouverture d'un crédit supplémentaire de 236 200 dollars, à imputer sur le fonds de réserve, devrait donc être approuvée par l'Assemblée pour l'exercice biennal 2018-2019.**
